

# CONSEIL GENERAL DE MARACON



## DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 21 MAI 2025

### Le point 5 de l'ordre du jour a été accepté

Il s'agit de :

#### **Point 5 : Préavis municipal No 01/2025 : Comptes 2024:**

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission de gestion, le Conseil Général a décidé d'**approuver à la majorité (avec 3 abstentions) les comptes 2024, qui se clôturent avec un solde négatif de 195'438.00 CHF**, alors que le budget prévoyait un déficit de 102'772.00 CHF.

Maracon, le 30.05.2025  
Au nom du Conseil Général

Le Président :  
Samuel Blanc

Handwritten signature of Samuel Blanc in blue ink.



La Secrétaire:  
Débora Degen

Handwritten signature of Débora Degen in blue ink.

# CONSEIL GENERAL DE MARACON



## DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 21 MAI 2025

### Le point 6 de l'ordre du jour a été accepté

Il s'agit de :

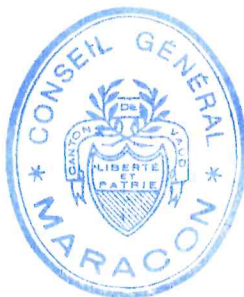
#### **Point 6 : Rapport de gestion 2024:**

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission de gestion, le Conseil Général a décidé d'**approuver à la majorité (avec 1 abstention) le rapport de gestion 2024** .

Maracon, le 30.05.2025  
Au nom du Conseil Général

Le Président :  
Samuel Blanc

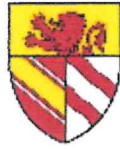
A blue ink signature of Samuel Blanc, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line.



La Secrétaire:  
Débora Degen

A blue ink signature of Débora Degen, featuring a circular flourish followed by the letters 'D' and 'D'.

# CONSEIL GENERAL DE MARACON



## DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 21 MAI 2025

### Le point 7 de l'ordre du jour a été accepté

Il s'agit de :

**Point 7 : Préavis municipal No 02/2025 : Demande de changement d'affectation du préavis No 06/2023 :**

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission des bâtiments ainsi que celui de la commission de gestion, le Conseil Général a décidé d'**approuver à la majorité (avec 1 abstentions) la demande de changement d'affectation du préavis No 06/2023.**

Maracon, le 30.05.2025  
Au nom du Conseil Général

Le Président :  
Samuel Blanc

A blue ink signature of Samuel Blanc, consisting of a stylized 'S' and 'B'.

La Secrétaire:  
Débora Degen

A blue ink signature of Débora Degen, written in a cursive style.

# CONSEIL GENERAL DE MARACON



## DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 21 MAI 2025

### Le point 8 de l'ordre du jour a été accepté après modification :

Il s'agit de :

**Point 8 : Préavis municipal No 03/2025 : Demande de crédit de 50'000.00 CHF pour l'étude de faisabilité d'un abris de protection civile (PC) à la Rogivue.**

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission des bâtiments ainsi que celui de la commission de gestion, le Conseil Général a décidé d'accepter la modification du préavis, comme proposé par la commission des bâtiments. **Cette proposition de modification a été acceptée à la majorité avec 16 voix pour, 12 voix contre et 18 abstentions.**

C'est donc le préavis modifié suivant qui a été voté :

**Acceptation d'une demande de crédit de 20'000.00 CHF pour la phase 1 ainsi que le sondage sur place, le choix du bureau de pilotage et l'avant-projet et implantation relatif à l'étude de faisabilité d'un abris de protection civile (PC) à la Rogivue.**

**Le Préavis No 03/2025 modifié a été accepté à la majorité avec 28 voix pour, 10 voix contre et 10 abstentions.**

Maracon, le 30.05.2025  
Au nom du Conseil Général

Le Président :  
Samuel Blanc

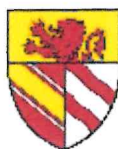
A blue ink signature of Samuel Blanc, the President of the Council.



La Secrétaire:  
Débora Degen

A blue ink signature of Débora Degen, the Secretary of the Council.

# CONSEIL GENERAL DE MARACON



## DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 21 MAI 2025

### Le point 9 de l'ordre du jour a été refusé

Il s'agit de :

**Point 9 : Préavis municipal No 04/2025 : Aménagement d'une zone 30 à Maracon :**

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission des routes ainsi que celui de la commission de gestion, le Conseil Général a décidé de **refuser à la majorité, avec 27 voix contre, 19 voix pour et 2 abstentions, l'aménagement d'une zone 30 à Maracon :**

Maracon, le 30.05.2025  
Au nom du Conseil Général

Le Président :  
Samuel Blanc



La Secrétaire:  
Débora Degen